

LES JOURS DE LA NUIT

PÉRIODE D'EXTINCTIONS

Petite-Île, du 4 avril au 3 mai

L'île de La Réunion abrite une **BIODIVERSITÉ UNIQUE** au monde, fortement menacée par l'éclairage artificiel.

Durant la période où le risque d'échouage des pétrels est élevé, de nombreux acteurs publics et privés procèdent à des **EXTINCTIONS**.

LES BONS GESTES

TOUTE L'ANNÉE

- Tirons nos rideaux ou volets
- Éteignons la lumière dès que possible
- Testons les lampes à détecteur de mouvement
- Privilégions les lumières de couleur jaune

ET LA SÉCURITÉ

DANS TOUT ÇA ?

Partout en France, de nombreuses expérimentations démontrent que délits et incivilités nocturnes ne progressent pas en situation d'extinction.

Nous pouvons tous agir pour préserver nos paysages nocturnes et l'obscurité nécessaire aux pétrels, tortues, insectes et autres animaux, en tenant compte de nos besoins de lumière.



Lieux concernés par les extinctions

- Extinction des éclairages publics des voiries de la commune
- Extinction des éclairages sur les axes routiers
- Extinction des éclairages sportifs, dès 20 h 00 :

Stade du centre-ville (sauf le vendredi extinction à 20h45) • Complexe sportif de plein air • Terrains de tennis du centre-ville • Stade du piton des goyaves • Plateaux noir ravine du pont • Extinction totale sur les 5 plateaux sportifs synthétiques et sur le terrain de pétanque de ravine du pont des quartiers.



Redécouvrez votre environnement nocturne sur
www.lesjoursdelanuit.re